

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 14 avril (14/04/2022)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, Mme Jessie COTTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :**

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur SEGARD est nommé secrétaire de séance.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

34 – 14 avril 2022

### ***34. Dispositif d'aide à l'immobilier pour l'installation de commerçants sur la commune de Moissac***

Rapporteur : Madame DELCHER.

**Vu** l'article L.1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que, confronté à un taux de vacance commerciale important, la municipalité de Moissac, souhaite y favoriser l'installation pérenne de commerçants.

**Considérant** qu'un dispositif d'aide à l'installation a été mis en place à l'adresse des entrepreneurs à Moissac qui portent un projet d'installation pérenne lors de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2020.

**Considérant** qu'il est demandé aux candidats de fournir un dossier précisant leur activité et un prévisionnel sur trois ans.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission Développement économique – tourisme – festivités du lundi 21 mars 2022 sur les dossiers suivants.

**Considérant** que les commerçants dont les dossiers sont retenus percevront une aide à l'installation mensuelle d'un montant maximum 200 € par mois pendant 24 mois, ainsi qu'un bonus de 50 € par mois sur 4 mois lors d'ouverture le lundi de juin à septembre lors de la période touristique pendant les 2 premières années d'ouverture, soit un total maximal de 5 200 €, dans la limite d'un budget annuel total de 25 000 €. Le versement interviendra mensuellement, et sera interrompu en cas de cessation d'activité sur Moissac.

**Considérant** que conformément à la délibération n°47 du 10 décembre 2020 les entreprises retenues devront :

- afficher leurs horaires d'ouverture en façade de magasin et les respecter ;
- avoir une présence numérique a minima sur Google My Business avec affichage des horaires obligatoires ;
- justifier du paiement de leur loyer ;
- produire le cas échéant des pièces réactualisées précisées dans le courrier d'attribution.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**APPROUVE** le versement des subventions suivantes aux entreprises citées :

| entreprise  | activité   | montant de l'aide mensuelle | bonus ouverture estivale |
|---|--|-----------------------------|--------------------------|
| SARL L'HEURE D'ETE                                | concept store (déco et prêt à porter)                        | 200 €                       | 50 €                     |
| EURL TOUT POUR L'ENFANT                           | Vêtements et jeux enfants                                    | 200 €                       | 50 €                     |
| FRIPERIE DECI DELA MICRO-ENTREPRISE ANNE DELOTTER | Vente articles de seconde main féminin et déco – dépôt vente | 150 €                       | -                        |

\*subvention minorée au regard du montant de loyer

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes,

**DIT** que le versement sera versé mensuellement,

**DIT** que le versement sera interrompu en cas de cessation d'activité sur la ville,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour copie conforme  
Moissac le 15 avril 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :